

Chiens et chats n'ont pas toujours la cote auprès des propriétaires

LOGEMENT

A la recherche d'un appartement, une Lausannoise tombe sur une annonce alléchante. Seul hic: ses animaux domestiques n'y sont pas les bienvenus. Révolte d'une amie des bêtes.

MARTINE CLERC

Dans un monde idéal, Dominique Trummer accueillerait tous les matous délaissés et chiens abandonnés. Dans la vie réelle, cette trentenaire se contente de trois animaux de compagnie. Elle est l'heureuse propriétaire de *Sheyla*, setter croisé avec un bouvier, et de *Kiwi* et *Prune*, deux minets, qu'elle a recueillis il y a plusieurs années. Une petite famille qu'elle compte bien prendre avec elle lors de son futur déménagement. Habitante Chailly, elle cherche un logement un peu moins cher. Il y a quelques semaines, elle tombe sur une annonce qui a tout pour lui plaire: appartement de deux pièces dans les hauts de Lausanne, avec terrasse - «le plus important, pour que les animaux puissent aller dehors» -, à un prix abordable. Seul hic, et de taille: les animaux n'y sont pas autorisés.

L'amie des bêtes est révoltée: «Ma chienne aboie une fois par

an, elle est obéissante et bien dressée. Et les chats n'ont jamais posé de problème. C'est ahurissant qu'on puisse préjuger de leur comportement, sans savoir. C'est inadmissible de devoir se séparer de ses animaux pour obtenir un appartement. En plus, ajoute-t-elle, la loi n'est pas claire à ce sujet.» Domicim, la gérance en question, n'est pas du même avis. Tout comme l'Asloca, défenseur des locataires. Tous se basent sur les dispositions paritaires romandes et les règles et usages des locatifs du canton de Vaud, qui stipulent que la détention d'animaux est «tolérée», à condition qu'ils ne provoquent ni dégâts ni salissures à l'immeuble ou ses abords. En clair, c'est au bon vouloir du propriétaire. «Pour l'appartement en question, celui-ci est formel, il ne veut pas d'animaux», explique Maurice Klunge, directeur de Domicim. Le gérant précise que ces situations sont rares, l'immense majorité des appartements mis en location acceptant les compagnons à quatre pattes.

Et les pianistes?

Mais l'employée de commerce en fait une question de principe. «Je vais me battre pour que la loi change, écrire à l'Asloca.» Dominique Trummer va même plus loin. Elle est persuadée que le simple fait de mentionner que l'on possède des animaux de



FLORIAN CELIA

RÉVOLTÉE Dominique Trummer possède un chien et deux chats, et souhaite déménager. Récemment, elle a trouvé l'appartement de ses rêves, dans les hauts de Lausanne. Le hic? Pas possible d'y emménager avec ses animaux de compagnie. La jeune femme est fâchée: «C'est inadmissible de devoir se séparer de ses animaux pour obtenir un appartement.»

LAUSANNE, LE 28 FÉVRIER 2008

compagnie, ou même que l'on joue d'un instrument de musique, pénaliserait les chances des demandeurs, quelles que soient les exigences du propriétaire. Une affirmation confirmée du bout des lèvres par Maurice

Klunge, de Domicim. «C'est vrai que pour certains immeubles, mal isolés ou comptant beaucoup de personnes âgées, on essaie de favoriser des locataires ne risquant pas d'être bruyants.» Une pratique qui

n'incite pas à l'honnêteté, au moment de remplir son dossier...

Son de cloche différent à la régie Braun. «Les désagréments causés par les animaux sont rares. Nous faisons donc preuve

de tolérance, indique son directeur, Philippe Braun. Une seule fois, nous avons dû résilier le bail d'un locataire, qui arrivait à échéance, parce que son molosse terrorisait tout l'immeuble.» ■